L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien... $12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 20 JUIN 1840.

CANDIDATS WHIGS

CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

LÉGISLATURE D'ETAT.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. PERRIERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS.

WHIG MEETING.

Une assemblée publique de tous ceux qui sont en faveur d'une réforme dans l'administration du gouvernement général et disposés à soutenir l'élection du général Harrison à la Présidence et de John Tyler à la Vice Présidence des Etats Unis, aura lieu lundi soir, 22 du courant, à la Salle d'Orléans, rue d'Orléans à 8 heures.

D'ordre du comité Whig Central.
THOS. URQUHART, Président.
J. B WALTON, }
WM. HY. WHITE. } Secrétaires.

ASSOCIATION TIPPECANOE
DES JEUNES GENS DE LA NLLE. ORLEANS.

☞ Une assemblée régulière de l'Association aura lieu ce soir à 7 heures 1/2 dans la salle de la Cour de Paroisse.

KURSHEEDT } Secrétaires.
DELAPLAINE, }

DEPENSES DU GOUVERNEMENT.

Au moment de comparaitre devant le peuple, son juge suprême, le parti de l'administration commence à perdre de son assurance; il commence à comprendre qu'il lui sera fort difficile de repousser les accusations innombrables qui sont portées contre lui avec des témoignages accablants; et, dans son désespoir, il emploie souvent pour se justifier des moyens qui rendent sa culpabilité encore plus évidente.

C'est ce qui lui est arrivé dans la tentative qu'il a tout récemment faite de repousser le reproche d'avoir considérablement augmenté les dépenses publiques.

Le chiffre des dépenses publiques est déterminé et publié chaque année par ordre du Congrès: il n'y a donc guère à discuter là-dessus; car si les chiffres peuvent se prêter à toutes sortes de combinaisons, la somme des dépenses publiques sanctionnée par le Congrès est un fait et l'on sait que les faits sont de leur nature, inexorables.

Ainsi, après avoir publié les tableaux comparés des dépenses publiques des seize dernières années, nous disions naguère par manière de rapprochement, que sous Washington les dépenses du gouvernement montaient à moins de $2 000,000, que sous John Q. Adams, elles allaient à $13,000,000 et que sous Martin Van Buren elles excédaient $37,000,000.

Là dessus on nous a accusé de *duplicité* de mauvaise foi, &c. en nous promettant des tableaux, desquels il résulterait que les dépenses de M. Van Buren n'excèdent pas treize millions et demi tandis que celles de l'administration de M. Adams s'élèvent à quinze millions.

Et lorsque les documens ont été publiés, nous avons trouvé que les dépenses du gouvernement étaient bien réellement d'après ces documens même, sous M. Adams de $13,000,000, et sous M. Van Buren, pendant la première année de son administration, de $37,000,000. Il n'y avait donc de notre part ni duplicité, ni mauvaise foi; nous ne voulons pas dire ce qu'il y a de la part de nos adversaires.

Voici du reste le tableau détaillé que vient de faire publier l'administration:

Années	Montant total des dépenses.	Montant total des dépenses, non compris la dette publique.	Montant des dépenses ordinaires et permanentes du gouvernement.
1824	$31,898,538 47	$16,330,144 71	$7,167,002 04
1825	23,585,804 72	11,490,459 94	6,537,671 77
1826	24,103,398 46	13,062,316 27	7,086,272 12
1827	22,656,764 04	12,653,095 65	7,497,175 78
1828	25,459,479 52	13,296,041 45	7,709,291 86
1829	25,044,358 40	12,660,460 62	7,603,204 46
1830	24,585,281 55	13,229,533 33	7,634,825 46
1831	30,038,446 12	13,864,067 90	7,079,412 60
1832	34,356,698 06	16,516,388 77	8,482,650 42
1833	24,257,298 49	22,713,755 11	8,927,065 77
1834	24,601,982 44	18,425,417 25	9,687,797 97
1835	17,573,141 56	17,514,950 28	9,167,699 08
1836	30,868,164 04	30,868,164 04	11,099,067 16
1837	37,265,037 15	37,243,214 24	13,098,331 83
1838	39,455,438 35	33,849,718 08	13,837,604 41
1839	37,129,396 80	25,982,797 75	13,233,804 17

Jusqu'à présent on n'avait jamais divisé les dépenses qu'en deux cathégories: les dépenses proprement dites et le paiement de la dette, lorsqu'il y a eu une dette à payer.

L'administration actuelle a imaginé de subdiviser la colonne des dépenses publiques en dépenses ordinaires et permanentes, et en dépenses extraordinaires et temporaires, afin, sans doute, de mieux dissimuler l'énormité du chiffre total.

Sans vouloir examiner ce que cette subdivision a d'insolite, et combien elle est susceptible d'arbitraire dans les classifications, nous ferons remarquer qu'elle ne change rien à la nature des choses, et qu'elle ne prouve nullement que les dépenses aient été moindres.

Prenons pour comparaison la première année de l'administration de M. Adams en 1825, qui a coûté, non compris le paiement de la dette publique, environ $12,000,000, et la première année de l'administration de M. Van Buren qui a coûté $37,000,000.

D'après le nouveau tableau de division, les dépenses ordinaires et permanentes en 1825, s'élevaient à $6,537,671
et les dépenses extraordinaires et temporaires à 4,952,788 $11,490,459

D'après ce même tableau, les dépenses ordinaires et permanentes s'élevaient en 1837 à $13,098,331
et les dépenses extraordinaires et temporaires à 24,144,883 37,243,214

Ainsi il résulte de ces détails que là où M. Adams a dépensé six millions et demi pour dépenses ordinaires, M. Van Buren a dépensé treize millions; et que là où M. Adams a dépensé cinq millions pour dépenses extraordinaires, M. Van Buren a dépensé vingt quatre millions!

On nous dira peut être qu'on doit déduire des deux années suivantes de M. Van Buren, (1838 et 1839) une quinzaine de millions qui ont servi au paiement de la dette.

A cela nous répondons d'abord qu'il n'est pas juste de faire cette déduction, parce que la dette elle-même, qu'on dit avoir été payée en partie, n'est qu'une anomalie de plus dans l'administration de M. Van Buren.

On comprend qu'on ait contracté une dette dans la longue et glorieuse lutte de l'Indépendance; on comprend qu'on ait contracté une nouvelle dette dans la guerre de 1812 avec l'Angleterre; mais comment M. Van Buren a-t-il pu créer une dette en pleine paix? Quelle en peut être l'origine? d'où provient-elle?

Dira-t-on que la dette résulte des termes accordés lors de la suspension aux négocians pour payer leurs droits de douane? mais s'il en était ainsi, ce n'aurait été qu'une avance dont le remboursement aurait été graduellement opéré par les négocians eux mêmes, à mesure de l'acquittement de leurs bons. Ces bons ont certainement été réglés pendant les années 1837, 1838 et 1839. S'ils ne l'avaient pas été, l'administration aurait inévitablement fourni au Congrès le tableau de ces dettes en suspens.

Ainsi, il est impossible d'admettre en déduction le prétendu paiement d'une prétendue dette créée en pleine paix et dont on ne peut justifier l'origine.

[illegible]

Ce n'est qu'en déplaçant constamment la question et en reproduisant incessamment des accusations cent fois victorieusement refutées que les journaux du pouvoir s'efforcent d'éterniser les discussions.

Ils ont fait grand bruit d'un prétendu comité de tutelle: *nous les défions de prouver que ce comité ait jamais existé.*

Mais, disent-ils, "des pièces ont été publiées au "nom du général Harrison par un comité et portant "les signatures de ce comité."

D'abord les pièces publiées par MM. Todd et Drake, auxquelles le général Harrison fait allusion, ne portent la signature d'aucun membre d'aucun comité.

Ensuite, de ce qu'il y à Cincinnati, non pas un comité, mais plusieurs comités du parti de l'opposition, que peut on raisonnablement en inférer à l'appui de leur assertion? n'y a-t-il pas ces comités à la Nouvelle-Orléans, à New-York, dans tous les Etats, dans toutes les communes de l'Union? Et tous ces comités n'ont-ils pas fait publier des documents?

Et les partisans du pouvoir n'ont-ils pas organisé un comité central à Washington chargé de correspondre avec les innombrables comités du parti organisés dans toutes les parties de l'Union?

Que peuvent donc avoir de commun tous ces comités avec l'existence de celui dont parlent les partisans de M. Van Buren?

En vérité nous croirions faire injure à nos lecteurs en insistant davantage sur ce point.

NOUVELLE CALOMNIE.

Un journal vanocrate a publié dernièrement un affidavit d'un certain ISRAEL BROWN déclarant "qu'il "avait entendu dire au général Harrison à bord d'un "*steamer*, il y avait environ trois mois, qu'il était sûr "d'avoir une grande majorité dans l'Etat de New-"York parce qu'on savait qu'il était abolitioniste."

Le *Cincinnati Republican* du 3 répond: *nous sommes autorisés par le général Harrison à dire qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la déclaration de ce Israel Brown.*

Le *Cincinnati Republican* ajoute que cette déclaration n'a obtenu aucune créance là où Brown est connu.

LETTRE DE M. TALLMADGE, SENATEUR DE NEW YORK.

La lettre suivante, écrite dans l'intimité par l'honorable sénateur de New-York à l'un de ses amis, n'était pas destinée à voir le jour; mais elle a été publiée par le *Richmond Whig* et le *Madisonian* avec l'agrément de son auteur, et nous nous empressons de la reproduire presque intégralement. La haute position de M. Tallmadge, l'indépendance de son caractère, sa probité et son intelligence politiques donnent une grande importance à ce document que nous recommandons à nos lecteurs. M. Tallmadge établit, d'après des données positives, le résultat probable de la prochaine élection; les trois dernières années ont donné plus d'une preuve de la justesse de ses prévisions politiques, et dans cette dernière circonstance elles méritent encore la confiance.

WASHINGTON, 29 mai 1840.

Mon cher Monsieur, j'ai bien reçu votre lettre du 26 courant. Je suis assez étonné que les fanfaronnades de Ritchie, dans le Richmond Enquirer, au sujet de New York, aient pu causer à nos amis un instant d'inquiétude. C'est là sa "vocation", et vous savez qu'il entre dans les habitudes du parti fédéral-loco foco de chanter plus haut victoire à chaque défaite. Aussi depuis qu'ils ont été battus dans le Connecticut, dans le Rhode-Island, dans la Virginie et dans certaines élections locales de la Pennsylvanie, l'avenir à les entendre s'est merveilleusement embelli pour pour eux! Il faut bien qu'ils regardent en l'air, puisqu'ils sont à terre; je comprends parfaitement leur jeu. Ils savent qu'il seront hors d'état de soutenir la lutte dans les autres Etats, s'ils ne peuvent pas persuader à leurs amis que M. Van Buren a reconquis New York: sans cela ils n'ont point la plus petite chance de succès. Pour moi, si vous me demandez mon opinion sur New York, je n'hésiterai pas à vous la dire franchement: *M. Van Buren sera battu par une majorité plus imposante encore que celle des deux dernières années.* J'ai à ce sujet les meilleurs renseignemens. J'ai une correspondance fort active sur tous les points de l'Etat, et ma position particulière me met à même de juger assez sainement des élections: aussi dans ces deux dernières années mes allégations se sont-elles trouvées d'une exactitude presque aussi grande que les retours officiels. Eh bien! je vous dis maintenant que *la majorité pour le général* HARRISON *doit être, à mon sens, d'au moins* QUINZE MILLE VOIX. Nous avons bon espoir qu'elle ira au-delà. On n'a pas cité un seul qui soit passé dans les rangs du parti de l'administration depuis les dernières élections, et d'un autre côté je sais positivement que des centaines de citoyens les ont abandonnés depuis cette époque pour venir aider leurs amis, les vieux Républicains démocrates, à renverser M. Van Buren et son système fédéral. Parmi ces convertis, on cite des hommes haut placés et qui ont une grande influence sur leurs concitoyens respectifs.

A quel propos M. Ritchie vient-il donc réclamer New-York pour l'administration fédérale? C'est au moins une étrange prétention. Quels sont donc les mérites qui ont dû attirer à l'administration une faveur qu'elle n'obtenait point durant ces deux dernières années?

Après avoir analysé les nouveaux griefs du pays contre M. Van Buren, après avoir montré que les fermiers avaient à se plaindre de son système, tout aussi bien que les manufacturiers et les négocians; après avoir prouvé que la continuation de ce système amènerait la ruine complète du pays, M. Tallmadge ajoute:

"Il n'y a donc pas la plus légère probabilité pour sa réélection. Quant à New-York,—je le dis sans la moindre hésitation; *je le dis avec la plus sincère confiance,—il n'y a point d'espoir possible de succès pour lui.* Comment en serait-il autrement? Depuis trois ans, tous les déplacemens qui se sont opérés dans l'opinion ont *été contre lui et non pour lui*.—A la session extraordinaire de 1837, je prédis sa défaite dans cet Etat; aux élections de novembre de la même année, il échouait honteusement. Il chercha dans la session suivante à expliquer sa défaite: il prétendit qu'il y avait quarante mille électeurs qui n'étaient pas venus voter, mais qui seraient pour lui à la prochaine élection. C'était fort bien; mais en 1838, ces quarante mille électeurs sont venus, renforcés de vingt-cinq mille autres, et il a encore été battu par une majorité de plus de dix mille voix! Il consola encore ses amis de cette défaite inattendue, en leur promettant d'entrer lui-même en campagne à la prochaine occasion. Il le fit en effet, il fit dans l'Etat une tournée électorale, et, à l'exception de la ville de New-York, il eut contre lui dans la législature une majorité plus forte que l'année précédente. Dans presque tous les comtés contestés, le nombre des votes contre lui s'était accru. Nulle part il n'y avait eu diminution, si ce n'est pour des causes locales, excepté dans le vieux district occidental, qui est tellement fort, qu'il n'y a pour lui nécessité de donner un vote complet qu'aux élections générales. *Ce vieux district donnera à* HARRISON *quinze mille voix de majorité.*"

M. Tallmadge rappelle que dans les dernières années, l'opposition a voté à New-York, sous l'impression des plus mauvaises nouvelles; qu'en ce moment au contraire elle est animée par l'espérance du succès; et que cette espérance double ses forces.

"Après ce que nous avons fait, durant les trois dernières années, sous les plus tristes auspices, n'est-il pas mortifiant pour nous, au moment où nous avons sous les yeux un si brillant avenir, devoir un ami du dehors douter, même un seul instant, de notre triomphe. *Il est aussi sûr que New-York sera pour* HARRISON *qu'il est sûr que le temps de l'élection approche.*"

"Une convention d'Etat des Républicains Démocrates doit avoir lieu bientôt à Syracuse. Ce sera sans doute vers le 1er. octobre. Jamais on n'aura vu une pareille réunion conservative dans cet Etat. La véritable démocratie s'y trouvera afin d'aviser aux meilleures mesures pour mettre un terme aux usurpations fédérales de M. Van Buren.

N.-York tient fermement aux vieux principes républicains-démocratiques et ne se laissera jamais entrainer à l'ultra-fédéralisme de l'Administration. Depuis l'époque de Georges Clinton jusqu'aujourd'hui, New-York a résisté aux empiètemens du pouvoir exécutif, et aux usurpations du gouvernement fédéral; New-York marchera toujours dans la même voie........ Les Républicains-Démocrates de New-York s'assembleront à Syracuse pour résister aux attaques du Fédéralisme, comme jadis nos pères se sont assemblés pour résister à l'acte du Timbre et à la taxe sur le thé. N'ayez donc aucune crainte à propos de New-York et comptez ses quarante-deux votes comme le capital à l'aide duquel Harrison commencera les affaires, c'est, je présume, un assez beau commencement pour un "Candidat qui habite un log-cabin et boit du cidre fort."

"Je me suis dévoué depuis trois ans à la réforme de l'Administration; je me suis enrôlé dans les rangs des combattants et je puis vous assurer que je ne quitterai le Champ de bataille qu'après la victoire. Une fois HARRISON élu, je considérerai le pays comme sauvé: nos institutions seront rendues à leur pureté primitive et nous entrerons dans une nouvelle ère de prospérité. Je sens que je pourrai dire alors comme M. Van Buren dans une autre occasion: "C'est assez de gloire pour moi d'avoir servi sous un tel chef!"

"Puisque je suis entrain d'écrire si longuement, je veux vous donner un tableau de mes prévisions sur l'élection présidentielle. Je l'ai dressé d'après les renseignemens les plus exacts: je ne me suis pas contenté de consulter les membres du Congrès, j'ai encore entretenu à ce sujet une correspondance avec presque tous les points de l'union, et j'ai controllé mes informations l'une par l'autre. Je puis donc en toute sincérité vous dire que "*le général* HARRISON *sera élu par une majorité plus triomphante que le Gal.* JACKSON *dans ses plus beaux jours.*" Ne croyez pas que je me laisse emporter à l'exagération, je n'ai nulle raison pour le faire; j'ai la conviction intime que le résultat justifiera mes prévisions."

HARRISON.		VAN BUREN.	
Massachusetts,	14	New-Hampshire,	7
Vermont,	7	Caroline du Sud,	11
Connecticut,	8	Arkansas,	3
Rhode Island,	4		
[illegible]	42		
[illegible]		[illegible]	
Delaware,	[illegible]	[illegible]	
Maryland,	10	Missouri,	[illegible]
Virginie,	23	Alabama,	7
Caroline du Nord,	15	Missouri,	4
Georgie,	11		
Louisiane,	[illegible]		
[illegible]	[illegible]	Van Buren et douteux,	47
Kentucky,	[illegible]		
Indiana,	9		
Ohio,	21		
Michigan,	[illegible]		
	246		

"Le nombre total des votes électoraux est 296, le nombre nécessaire pour être élu 149. HARRISON aura donc 100 voix de plus qu'il ne lui en faut pour être élu. J'ai donné à M. Van Buren le New-Hampshire, ce qui m'attirera, je le sais, des reproches de la part des amis que nous avons dans cet Etat, car ils sont déterminés à lutter avec une énergie qui pourra renverser les *Collines de granit.* Peut-être dois-je m'excuser aussi de lui avoir accordé l'Arkansas! J'ai aussi donné la Caroline du Sud; mais qui sait si au moment de voter, M. Calhoun ne pensera pas qu'il est de l'intérêt de porter, comme cela a déjà été fait, les voix de cet Etat sur une tierce personne?

"Des vingt-cinq votes douteux, la plus grande partie selon toutes les probabilités à HARRISON si l'opinion publique continue à suivre le mouvement qui l'emporte aujourd'hui, au mois de novembre, il ne restera peut-être pas à M. Van Buren un seul état qu'il puisse réellement appeler le sien!

"J'attends donc le résultat ci-dessus avec la plus parfaite confiance et basée des plus douces espérances. N. P. TALLMADGE.

Pour L'ABEILLE.

DU MANIFESTE DE M. AMOS KENDALL.

Que des hommes d'opinions divergentes, mais cependant mûs par le sentiment de l'amour de la patrie, aspirent à procurer à la nation un bien-être réel en employant des moyens différens, et quelquefois opposés, on conçoit cela: c'est même une conséquence de l'organisation politique des peuples. Mais, qu'à l'aide de la prostration de sa conscience on cherche, en tervertissant les faits, à faire triompher son parti, c'est une de ces aberrations politiques dont peut-être le manifeste de M. Amos Kendall offre l'unique exemple au monde civilisé.

C'est déjà presque avouer la défaite de son parti lorsque l'on est obligé d'appeler le mensonge à son secours—que dirait M. Amos Kendall, si le parti whig, guidé par de basses passions et mêlant l'homme politique au guerrier, cherchait à ternir la gloire du général Jackson, gloire que le burin de l'histoire a gravé en caractères immortels? et cependant lui, Amos Kendall, n'a pas craint, alors que l'histoire et toute une génération qui était là pour corroborer le témoignage de l'histoire, lui donnaient un démenti formel, de qualifier le général Harrison de HEROS NOUVELLEMENT IMPROVISÉ. Oh! que son langage eut été différent si M. Amos Kendall, au lieu de consulter l'astuce de son maître pour se former une opinion sur le général Harrison, en eut appelé aux souvenirs de Tippecanoe et de la Tamise: l'écho de la forêt lui eut répondu que là Harrison présentant la face à son ennemi, n'ayant pas même la protection d'un rempart pour couvrir sa poitrine contre les balles anglaises, avait acquis la couronne d'immortelles et qu'il n'était au pouvoir d'aucune puissance humaine de la lui enlever.

La gloire d'un militaire honorable est du domaine public, elle appartient à tous les pays, et c'est un devoir sacré pour ses frères d'armes de le défendre.

M. Amos Kendall, partisan du général Jackson, trouvait que sa qualité de militaire était un de ses droits les plus militants à la présidence des Etats Unis, et aujourd'hui M. Amos Kendall partisan de Van Buren, homme rien moins que militaire, trouve que le titre d'ancien général doit être une exclusion pour Harrison; il cherche à couvrir cette contradiction par les propres opinions du parti whig, comme si jamais ce parti eut proclamé une proscription pareille, ce n'est pas la qualité de militaire qu'il reprochait au général Jackson, mais c'est l'abus de pouvoir appuyé par la force des bayonnettes. C'est l'habeas corpus suspendu, c'est la promulgation de la loi martiale sans l'assentiment du pouvoir constitutionnel, qui avait le droit de l'ordonner, c'est l'enceinte législative fermée au mépris de la constitution, ce sont les franchises des représentants du peuple violées que le parti whig a reprochés au général Jackson, ce sont ses actes inconstitutionnels qui ont éveillé son attention sur l'élection d'un président qui entendait ainsi les devoirs militaires.

Ainsi donc, que M. Amos Kendall ne vienne pas chercher un parallèle là où il y a dissemblance complète, car le héros de la Tamise et de Tippecanoe s'est toujours montré fidèle observateur de la constitution de son pays.

M. Amos Kendall accuse le parti whig d'avoir follement dépensé des sommes énormes pour assurer l'élection de son candidat; et quel autre parti que celui de M. Amos Kendall a plus dépensé pour assurer l'élection de son candidat? Admettons pour un moment, que le parti whig ait fait les sacrifices dont parle M. Amos Kendall, toujours est-il qu'il n'aurait dépensé que son propre argent; tandis qu'au contraire du côté de M. Amos Kendall la dilapidation des fonds publics, la vénalité de la majeure partie des emplois publics sont les moyens auxquels on a eu recours. Est-ce bien dans un moment où les colonnes des gazettes de l'Union sont presque insuffisantes pour enregistrer le nom des *défaulters* et pour signaler au peuple les méfaits des agens de l'administration, que M. Amos Kendall (l'ancien post-master général) a le droit d'écrire "*et pour réussir dans ces vues peu honorables, on "a follement dépensé des sommes énormes,* on a exploité *l'influence des hommes en place et l'on a impunément foulé aux pieds toutes les lois etc.*" Est-ce bien M. Amos Kendall, contre lequel le congrès n'a cessé d'entendre les plaintes incessantes que l'on adressait de toutes parts, M. Amos Kendall qui sous la protection de la majorité de la chambre se jouait des clameurs du parti whig, qui a le droit de venir nous dire "*on a exploité l'influence des hommes en place?*"

M. Amos Kendall espère-t-il aussi prouver sa bonne foi politique et faire croire à sa sincérité, lorsqu'il avoue dans son manifeste à la face de l'Union entière, qu'il a été parjure à son serment d'officier public: "*souvent* (dit M. Amos Kendall) *des pamphlets électionnels expédiés par des membres du Congrès,* et "*outrepassant le poids fixé par la loi ont été frauduleusement revêtus du titre des documents publics afin de "pouvoir être transmis sans rétribution: d'autres "fois le couvert de certains membres a été contrefait.*"

Et c'est M. Amos Kendall, l'ancien Post Master-Général, qui nous dit tout cela, lui qui d'après la loi aurait du dénoncer la fraude à l'avocat des Etats-Unis, lui qui aurait du refuser les documents qui n'avaient pas droit à la franchise de port, lui, enfin qui aurait dû respecter le cachet apposé par le représentant du peuple, après avoir accepté la dépêche adressée.

En présence de pareils faits il est du devoir du comité Whig Central de prendre des mesures pour répondre à la diatribe de l'ex-Post-Master Général; il est de son devoir d'éclairer le peuple et de venger la majesté de la vérité qui a été torturée sous la plume mensongère du Séide d'un pouvoir auteur de la misère publique, et qui espère se maintenir par la misère publique.

Nous en rappelons donc au patriotisme du comité et nous espérons qu'il ne sera pas sourd à l'appel.

UN WHIG.

CONSEIL DE LA 3me MUNICIPALITÉ.

Séance du 18 juin.

Le conseil se réunit conformément à l'ajournement, sous la présidence du recorder.

L'appel nominal constate la présence de 4 membres: MM. Debuys, Ducros, Rigaud et Montamat.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Delery, avocat de cette municipalité, accompagnée des documents fesant partie du règlement fait avec Mr. C. M. Carrière, ex-avocat de cette municipalité.

Sur motion de M. Debuys, la lettre et les documents sont renvoyés au comité des finances.

Lecture est donnée d'une pétition des habitans des 1er et 2ème districts demandant qu'il soit fait des banquettes en face des Champs-Elysées; que le canal Marigny soit nettoyé, attendu que dans l'état où il est, il s'en exhale des odeurs fétides qui nuisent à la salubrité de cette partie de la ville. Les pétitionnaires réclament en outre contre le manque de fanaux et de ponts et contre les boucheries et tueries qui sont établies dans ces districts.

Sur motion de M. Debuys, cette pétition est renvoyée à un comité spécial composé de MM. Debuys, Rigaud et Ducros.

M. Montamat présente une résolution ayant pour but d'augmenter le nombre des réverbères qui sont déjà dans les 1er et 2ème districts.

M. Rigaud offre un amendement relatif aux traverses de certaines rues; la résolution et l'amendement sont renvoyés au comité des améliorations.

Le secrétaire communique au conseil une invitation à assister à la prochaine célébration de l'anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis.

Sur motion de M. Debuys, cette invitation est acceptée.

Après avoir pris en considération diverses réclamations contre la municipalité, le conseil adopte une résolution ordonnant que la maison qui doit être construite par la compagnie de pompiers Créole "No. 9" sur un lot de terre borné par les rues Esplanade, des Français et Victoire, appartenant à cette municipalité, pourra être construite en bois nonobstant toutes ordonnances contraires.

Sur motion de M. Montamat, le recorder est autorisé à louer le premier étage de la maison située à l'encoignure des rues des Champs-Elysées et de la Levée, pour y tenir son bureau et celui du voyer, pourvu que le loyer du local n'excède pas $35 par mois.

L'ordonnance du 23 avril dernier autorisant le maire à offrir l'entreprise de l'éclairage de la municipalité No. 3, sur motion de M. Debuys, est abrogée.

Deux résolutions relatives aux vagabonds et aux hommes ivres qui sont trouvés dans les rues, présentées par M. Debuys, sont renvoyées à l'ordre spécial du jour pour jeudi prochain.

Le conseil s'ajourne ensuite à jeudi prochain, à 7 heures du soir.

INTERIEUR.

Joe Smith, l'apôtre des Mormons, a fait un excellent discours à une assemblée tenue à la Mobile par les démocrates whigs. Il a déclaré avoir toujours été un partisan de Jackson et avoir voté pour M. Van Buren en 1836; mais qu'il espérait que Dieu lui pardonnerait cette faute qu'il avait pris la résolution de ne plus commettre.

On lit dans le Richmond Whig du 10 juin:

"Nous avons fait connaître dernièrement un faux commis par le parti Vanocrate dans l'Ohio, en envoyant une circulaire supposée, au bas de laquelle on avait frauduleusement apposé les noms des membres du comité central whig.

"Maintenant nous apprenons d'une personne arrivant de Washington que des centaines de copies de la circulaire du Sénateur Hopkins, qui n'est qu'un tissu de mensonges, avaient été envoyées à N. York avec l'affranchissement *contrefait* du sénateur Talmadge.

"Il paraît aussi qu'on a contrefait le *frank* de M. Wise pour envoyer des caricatures [illegible] que M. Wise en ayant eu connaissance [illegible] n'avait jamais affranchi rien de semblable [illegible]

[illegible]

On a exporté de New-York, durant la semaine dernière, environ un million de piastres.

La population de Boston qui était en 1830 de 61,381 habitans, s'élève aujourd'hui à 93,707.

[illegible]

NEW-YORK.—A une assemblée toute récente du Tippecanoe Club du district de cette ville, le Président a lu les noms de QUATRE-VINGT DEUX artisans de ce district, qui ont abandonné le parti de VAN BUREN pour embrasser celui de HARRISON.

EXTERIEUR.

JAMAIQUE.

La goëlette *Gov. Arnold*, et le brick *Kenawha*, nous ont apporté les journaux de la Jamaïque jusqu'au 6 courant. Les nouvelles qu'ils renferment, présentent un assez vif intérêt.

Le 26 mai, un engagement sérieux a eu lieu à Falmouth entre une troupe de nègres conduite par un ministre anabaptiste nommé Ward, et un détachement de constables soutenus par quelque troupe. Voici quelques détails: Un certain nombre d'Africains qui avaient été engagés pour travailler sur une habitation s'étaient échappés et quelques-uns d'entre eux avaient reçu un asile chez Ward, le ministre anabaptiste. Un warrant fut lancé contre eux et des constables sous la conduite de plusieurs magistrats, allèrent pour les saisir; mais Ward s'y opposa et proposa de se rendre leur caution. Cette offre fut refusée, et avec raison, par les magistrats qui ordonnèrent de mener les nègres à la prison voisine. Déjà ils étaient en marche pour s'y rendre, lorsque Ward leur envoya dire qu'il fallait refuser de le faire parcequ'ils étaient libres. Aussitôt les nègres refusèrent positivement d'aller plus loin; une foule assez nombreuse les entoura sur le champ; les constables cherchèrent à la disperser; mais ils furent assaillis par une grêle de pierre qui blessa plusieurs d'entr'eux. Un magistrat lut sur le champ le "Riot act" et l'on fit venir des troupes. Après d'assez longs efforts, les constables parvinrent à se saisir de quelques nègres et à les diriger vers la prison sous l'escorte de quelques soldats du 68e régiment. Cependant le rassemblement continuait toujours; et quelques pierres qui partaient du milieu de la foule, atteignirent des soldats et des citoyens. La troupe était tellement pressée par la multitude qu'elle fut obligée de rétrograder un peu pour se former en ligne et se mettre en défense. Dans ce moment Ward parut, s'adressa à la foule et l'engagea à se retirer. Elle s'y décida, non pas sans doute à cause de la crainte que lui inspiraient les troupes. Tout alors rentra dans l'ordre; mais les troupes, afin de mieux assurer la tranquillité, firent des patrouilles dans les rues pendant toute la soirée.

Les individus compromis dans cette échauffourée, ont été mis en jugement peu de jours après; leur procès n'était pas terminé au départ du *Gov. Arnold*; mais toutes les preuves se réunissaient contre Ward et le présentaient comme la cause première de l'événement. On assure que cette scène de désordre n'est que le prélude de troubles beaucoup plus graves.

—La législature coloniale a passé un acte pour abolir dans certains cas civils la détention préventive, assurer de nouvelles garanties aux créanciers et adoucir en même temps le sort des débiteurs insolvables.

—Le livre de log du *Gannicleft* rend compte d'une trombe d'eau et d'un violent orage qui l'ont assailli dans sa traversée de la Nouvelle-Orléans à Kingston, le 15 mai, par 21o 4' de lat. n. et 82 de long. occid. La trombe d'eau éclata vers les 5 heures après midi et fut suivie deux heures après par un violent orage qui dura jusqu'au 19. Pendant deux jours le Gannicleft se trouva dans une position fort critique. Après avoir lutté contre la fureur des flots et des vents, il est arrivé heureusement à sa destination.

VARIÉTÉS.

SERVICE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE L'INDE & L'EUROPE.

Il s'organise en ce moment, par les soins d'une compagnie de Calcutta, un service de bateaux à vapeur entre l'Inde et l'Europe. Ce service, d'après les plans proposés, serait infiniment plus rapide que les communications actuelles, et on arriverait de Calcutta à Londres dans cinquante jours, en se servant dans la Méditerranée des steamers français. Les nouveaux bateaux, de la force de cinq cents chevaux et d'un port de douze cents tonneaux, toucheraient à Madras, au point de Galle (Ceylan), à Aden, et arriveraient le trentième jour après à Suez. On établirait des dépôts de charbon à Ceylan et à Aden. Les départs de l'Inde auraient lieu le 1er. de novembre, de février, de mai et d'aout, et l'arrivée à Suez se trouverait ainsi calculée de manière à ce que les voyageurs pussent rejoindre, sans perte de temps, les bateaux à vapeur français de la Méditerranée.

Les paquebots français partent d'Alexandrie le 7, le 17 et le 27 de chaque mois; comme il faut au plus dix jours pour aller de Suez à Alexandrie, les voyageurs de l'Inde arriveront la veille ou l'avant-veille du départ de ces steamers. Le retour de Suez dans l'Inde se ferait dans moins de temps encore, à cause de la mousson sud-ouest, plus favorable, et les directeurs de la compagnie pensent que le trajet pourrait se faire en vingt six jours.

Les bateaux auraient à peu près la même dimension que le Great Western, qui fait le service de Liverpool à New-York, c'est-à-dire soixante quinze mètres de long, et chargés au tirant d'eau de cinq mètres. Ils auraient toujours une provision de six cents tonneaux de charbon à bord, de manière à être pourvu, pendant vingt jours.

Cette entreprise est une nouvelle extension donnée à la navigation à la vapeur dans les mers de l'Inde, et si les promesses de la compagnie se réalisent, elle aura une supériorité de vitesse sur toutes les autres lignes de ce genre. Le gouvernement de l'Inde, auquel le projet a été soumis, lui a donné toute son approbation, et une assemblée récente des premiers sociétaires, présidée par M. Turton, autorisé à croire que la réalisation du plan que nous venons d'exposer sommairement n'est pas éloignée.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer Mr. HENRY DUCHE, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection.
20 av—td

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Hibah, Hammond, Havre, 1,1 Febman
Goel. Jas. T. Bertine, Shannon, Philadelphie, capts
Byron, White, Matamoras, Kohn, Daron & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, Davis, des Passes.
Navire Talumah, Glidden, de Liverpool par la voie de la Havane.
Navire Charleston, Wiscor, de la Havane.
Barque New England, Crocker, de la Havane.
Brick Vencedor, (esp.) Miranda, de la Havane.
Brick Lawrence Copeland, Sears, de New York.
Brick Kenawha, Welch, de Kingston, Jam.
Goel. Gov. Arnold, Holmes, de Falmouth, Jam.
Steamer Vicksburg, Orice, de Louisville.
" Oronoke, Poyles, de Cincinnati.
" Gen. Pratte, Carey, de St. Louis.
" Corsican, Cox, de St. Louis.

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à New York, 9 juin, navire Louisa, Osborne. Arrivés d'ici à Boston, 7 juin, barque Olive, Bigelow; goel. Boston-Packet; brick Vincennes, Humphrey; goel. Texas, Holmes.
Arrivé d'ici à Gibraltar, 16 avril, l'Anna Cecilia, Fisher.
A Elsimore, 27 av. le Palemon, Johanson, de la N. Orléans pour Stockholm.
Hélé le 4 juin, brick Kremblin, Blaney, parti pour Plymouth.

BUREAU DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAFAYETTE.—Le 19 juin 1840.

Présents—Abner Phelps, président, et MM. Kaiser, Norton, Klarr et Jonte.

Mr. Norton a présenté le rapport suivant:

Le comité des rues et débarcadères rapporte qu'il a inspecté la levée et qu'il l'a trouvée faible et dans un état peu satisfaisant à partir de la ligne d'en bas à celle d'en haut de la ville, et plus particulièrement en face du faubourg Lafayette.

La levée sur toute l'étendue de la façade de la ville, a beaucoup souffert de la circulation incessante des drays, des charrettes et autres voitures de transport; et c'est à ce point que dans plusieurs endroits le fleuve déborde.

Votre comité a donné des instructions aux officiers de police pour qu'ils aient à employer les ouvriers de la ville à réparer la levée, et par un travail et une attention continuels il a empêché qu'il ne se pratiquât une crévasse.

Après un examen minutieux de la levée, votre comité pense que la sûreté de cette ville et de la ville de la Nouvelle-Orléans, exige qu'une nouvelle levée plus forte et plus solide soit construite aussitôt que possible.

Votre comité a l'honneur de vous soumettre la résolution suivante:

(Signé) } JOHN RIDHARDSON.
HARNEY NORTON.

Résolu par le président et le conseil de la ville de Lafayette, que le président du bureau du conseil soit et demeure autorisé à convoquer tel nombre de francs-tenanciers, résidant dans cette ville; que lui permettent les lois de cet Etat relatives aux levées; lesquels francs tenanciers assistés du comité des rues et débarcadères et du voyer de la ville, seront autorisés à examiner la levée en face de cette ville, afin de déterminer et de rapporter au conseil si une nouvelle levée est nécessaire.

Les dits francs-tenanciers et le comité sont autorisés à s'adjoindre un voyer indépendamment de celui de la ville, s'ils le jugent nécessaire; et de faire dresser un plan désignant la ligne et les dimensions de la dite levée s'ils le jugent nécessaire.

Sur motion de M. Jonte, et après dispensation des règles, le rapport, et la résolution qui précèdent ont été adoptés.

Et sur motion de Mr. Norton, il est résolu que les dits rapports et résolutions soient publiés dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme au journal.
20 juin—3 L. R. KENNY, secrétaire.

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 67.

51 53 8 47 60 76 26 14 79 18 56 19 36 35.

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hôtel.

Gros lot	$4,000
1 Lot de	6,000
1 Lot de	4,000
1 Lot de	1500
10 Lots de	750
10 Lots de	250
10 Lots de	200
10 Lots de	150

Billets, $5 00—coupons en proportion.
[illegible]
D. S. GREGORY & Co.
[illegible]

DERNIER GRAND COMBAT D'ANIMAUX.
Dimanche 21 juin [illegible]
[illegible]

ASSOCIATION TYPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
UNE assemblée [illegible]
[illegible]

[illegible]

DERNIERES DATES			
New York	juin 9	Liverpool	mai 14
Boston	juin 9	Londres	mai 16
Philadelphie	juin 10	Havre	mai 13
Washington	juin 9	Paris	mai 12
Baltimore	juin 11	Bordeaux	mai 6
Charleston	juin 12	Madrid	mai 4
Vera-Cruz	juin 5	Cadix	avr. 28
Tampico	juin 6	Havane	juin 12
Mexico	mai 27	Honduras	juin 4

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONETAIRE.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1840.

Espèces	5½ @ 6	pour cent prime.	
Billets de Banque des E. U.	2½ @ 3.	do.	
Notes de la Trésorerie	[illegible]	do.	
Souverains	$4 90 @ 4 90.		
Doublons Espagnols	17 @ 17 ½		
do Mexicains	16 ½ @ 16 87		
Or Américain	5 @ 6 pour cent prime.		

REVUE DU MARCHÉ.

NLLE. ORLEANS, le 20 juin 1840.

Dans notre rapport de mercredi, nous avons dit que le marché était calme pour toutes les branches d'affaires, malgré le beau temps qui a constamment régné de samedi à mercredi—Depuis, lors nous avons eu une pluie presque continuelle et cette circonstance n'a fait qu'augmenter l'inactivité du marché.

Les produits de l'Ouest, les provisions surtout, arrivent en faibles quantités. Nos côtes en général ont subi peu de changemens.

COTON.—Arrivé depuis le 16 courant—Louisiane et Mississipi, 1030 balles; Tennessee et North Alabama, 162; Arkansas, 111; Mobile, 76, en tout 1399 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool, 4335 balles; au Hâvre, 714; à la Havane, 252; à Baltimore, 61; à Portsmouth, 74, en tout 5436 balles; ce qui diminue le stock de 3037 balles, et le réduit à 100434 balles, y compris celles qui sont à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 19 courant.

Nous avons dit dans notre dernier rapport que le marché de coton, quoiqu'il fut calme lundi, était fermé le jour suivant aux prix du cours antérieur à l'arrivée des nouvelles apportées par le steamer Unicorn; ces avis n'ayant pour ainsi dire produit aucun effet sur notre marché. Les ventes mercredi se sont élevées à 1800 balles, principalement en Louisiane et Mississipi, à nos dernières côtes; il s'est fait en outre deux ventes de coton Tennessee et Alabama, s'élevant à 3300 balles, à une heure avancée de la soirée de mardi; ventes que nous n'avons pas mentionnées dans notre dernier rapport, parce qu'elles n'ont été connues que le lendemain. Lundi il s'est vendu 1400 balles à des bons prix; et hier, malgré la pluie qui a duré presque toute la journée, il y a eu de bonnes demandes, et 2600 balles ont changé de mains. Nous ne changeons rien à nos côtes, mais nous remarquons que le marché est très ferme pour toutes les sortes de coton, et surtout pour les bonnes qualités Louisiane et Mississipi, dont le marché est très peu pourvu et qui diminuent journellement. L'approvisionnement de coton, Tennessee et North Alabama est assez considérable pour l'époque de la saison où nous sommes. Les ventes de la semaine s'élèvent à environ 16600 balles, et celles des trois derniers jours à 9700; nous en donnons les détails suivants:

100 balles Louisiane et Mississipi à 8 3/8 cents, 70 à 8 1/4; 179 à 8 1/4; 76 à 8, 51 à 7 1/8, 90 à 6 3/4, 146 à 9 1/2, 720 à —, 100 à 10, 62 à 8, 34 à 7 1/8; 64 à 8 1/4; 43 à 8, 196 de 9 à 9, 203 à 6 1/2, 36 à 9 3/8, 44 à 8 1/2, 100 à 6 3/4, 560 à 8 1/4, 167 à 7, 60 à 8 3/4, 123 à —, 350 à 8, 70 à 7, 253 à 7 3/4 cents, 327 Tenn. et Mississipi à 8 1/2 cents, 109 N. Alabama à 6 7/8; 2160 à —, 1090 à —, 156 à 7 1/4, 121 à 6 3/4, 1300 Tennessee à —, et 36 Mobile à 10 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		Tenn et Nort Alabama.	
Ordinaire,	5 1/2 à 6 1/4	Ordinaire,	4 à 5 3/4
Commun	7 1/4 à 7 3/4	Commun,	6 à 7
Bon,	8 à 9 1/2	Bon,	7 à 8
Bon à beau,	10 à 10 1/2	Bon à beau	8 à 8
Bon à fin,	11 1/2 à —	Bon à fin,	8 à 8

ETAT DU COTON.

1839, Oct. Stock en main,		16924
Reçu les trois derniers jours	1399	
Précédemment,	905135	906534
		923558
Exporté pendant les 3 derniers jours	5436	
Précédemment,	816488	821924
Stock en main,		100434

SUCRE.—*Louisiane.* Le stock sur la Levée était considérable à la date de notre dernier rapport, et il n'y a que peu de demandes. Un lot de 200 boucauts a été vendu mardi soir à 4 3/8 cents, pour les hauts—Cette vente n'a pas été indiquée dans notre revue de mercredi. Depuis il ne s'est fait aucune opération. Les prix n'ont éprouvé aucun changement et nous continuons à coter de 3 1/2 à 6 1/4 cents. Il s'est passablement fait d'affaires sur les habitations dans le courant de la semaine; on les évalue à 1800 ou 2000 boucauts de 4 à 6 1/2 cents. Considérant la qualité de ces parties, ces opérations établissent une hausse de 1/4 à 1/2 cent; et comme les sucres primes sont devenus très rares, les planteurs demandent de 4 1/2 à 5 cents pour les récoltes de cette sorte. Il ne s'est fait aucune vente de sucre Havane excepté quelques faibles parties de sucre blanc à nos côtes.

MELASSE.—Le stock sur la Levée n'est pas considérable; cependant les demandes continuent à être limitées. Quelques parties en barils en mauvais état, qui étaient depuis plusieurs jours sur la Levée, ont été vendues à 17 cts. mais les ventes se font généralement de 18 à 19 cents les gallon. Nous ne connaissons aucune vente sur les habitations.

TABAC.—Il y a eu peu de demandes depuis mercredi, et les opérations dans ces trois derniers jours n'ont pas excédé 200 boucauts. Cette absence de transactions peut se lier nous être attribuée au mauvais temps. Les détenteurs continuent à être fermes à nos dernières côtes que nous conservons, les voici: Lots inférieurs 3 1/2 à 6 1/2 et 7 1/2 cents, pour X, 2ème et 3ème qualité; lots communs 3 1/4, 5 et 6; beaux lots 4, 6 1/2 et 8 1/2; lots bons et fins 4 1/2 à 6, 7 et 9; lots de choix 6, 7 1/2 et 9 1/2 cents. Bien que les arrivages dans ces derniers temps aient été beaucoup plus forts que les ventes, le stock de tabac en feuilles, en premières mains, n'a pas beaucoup augmenté. Les ventes des trois derniers jours ont été comme suit: 10 boucauts à 4, 7 et 9 cents pour X, 2ème et 3ème qualité; 30 boucauts à x 6 cents; 27 boucauts inférieur x, dont 35 à 3 1/4, 2 à 3 cents; 64 boucauts 2ème et 1ère qualité à 6 3/4 et 9 cents. Arrivé depuis le 16 courant 1088 boucauts; il a été expédié dans le même espace de temps au Havre 406; à Philadelphie 65; à Liverpool 137, en tout 608 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1839. Oct. 1 Stock en main	hds.	964
Reçu pendant les 3 derniers jours	1088	
Précédemment	36913	38006
		38966
Expédié pendant les 3 derniers jours	802	
Précédemment	20763	21565
Stock en main,		17463

FARINE.—Le marché n'est pas sorti de l'extrême inactivité dans laquelle il est depuis quelque temps; les ventes des trois derniers jours comprennent tout au plus quelques centaines de barils pour la consommation. Ces faibles opérations se sont faites à nos côtes qui sont $3 6 1/2 pour la farine superfine; mais nous ne craignons pas de dire qu'aucune partie considérable ne pourrait être achetée au-dessous de ce prix. Les arrivages continuent à être limitées, mais l'absence presque totale de demandes pour l'exportation et la spéculation restreint les opérations aux besoins de la consommation.

WHISKEY—Nous continuons à recevoir des arrivages considérables, et les prix cependant se soutiennent. Nous continuons à coter le whiskey rectifié à 24 et 25 cents le gallon. La plupart des ventes ont lieu à 24 cents, et c'est à ce prix que plusieurs parties ont été prises par la spéculation.

RIZ.—Quelques parties qui avaient été mises en magasins il y a quelque temps se vendent à $3 25, et $3 62 1/2 les 100 livres. Les demandes sont très limitées. Le meilleur riz, en belle qualité, obtiendrait $3 75 et $3 87 1/2.

CAFE.—Nous avons reçu environ 2000 sacs de la Havane depuis mercredi dernier; mais le mauvais temps en a empêché le débarquement et il ne s'est fait aucune vente importante. Les prix n'ont pas varié; nous continuons à coter le prime vert à 10 1/2 et 11 1/4 cents. Ces prix comprennant les ventes à terme et au comptant. Il s'est fait quelques ventes de Rio de 11 1/2 cents à 12 3/4 cents—comptant.

CHANGE.—Le marché continue à être calme. Nos côtes pour traites sterling ne sont obtenues que pour de très petites sommes. Une traite sur un banquier d'une somme considérable n'a trouvé que très difficilement 13 1/2 pour cent de prime. Le change sur Paris est rare et calme à 4 fr. Il s'est peu fait en change sur le Nord.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Municipalité No. 1.

CONFORMEMENT aux résolutions passées par le Conseil de la Première Municipalité, dans ses séances du 26 mai et du 8 juin 1840, publiées dans deux gazettes de cette ville en français et en anglais, il sera offert en vente publique à la Bourse St. Louis, le mardi 30 juin courant, à midi, par F. Dutillet, encanteur,

1o. Le reste des terrains situés dans l'îlet borné par les rues Conti, Levée, Bienville et par le chemin public.

2o. Le triangle divisé en lots, borné par les rues Conti, St. Louis et le chemin public.

3o. Le reste des terrains encore invendus, situés entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, provenant de la division de la propriété de Mr. John McDonough, ainsi qu'on le verra plus amplement par les plans exposés à la Bourse Saint-Louis.

Ces propriétés seront vendus à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du Maire et du comité de finances, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, avec la clause de "non aliénande" et sujets à un intérêt de dix pour cent par an sur chaque billet qui ne sera pas payé à l'échéance; bien entendu que cette clause ne devra pas autoriser le prolongement ou renouvellement des dits billets.

Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire de la corporation, aux frais des acquéreurs.

WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 19 juin 1840. 20 juin—9

SUCCESSION DE DANIEL GREGOIRE BORDUZAT.

LES personnes qui doivent à la dite succession sont priées de se libérer dans les mains du soussigné.
F. D. D'ABADIE, Exécut. Test.
20 juin—10 No. 15, rue St. Louis.

SUCCESSION DE DANIEL GREGOIRE BORDUZAT.

LES personnes à qui il pourrait être dû par la dite succession, sont priées de présenter leurs titres au soussigné.
F. D. D'ABADIE, Exécut. Test.
20 juin—10 No. 15, rue St. Louis.

LE soussigné ayant été nommé syndic de la faillite de Ed. Laudumiey, invite tous les créanciers à lui présenter leurs réclamations, sous le plus bref délai.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1840.
20 juin—3t en 1/2j U. LAUVE, 13, rue Bienville.

LES personnes qui ont des réclamations à faire contre la goëlette SARAH, sont priées de les présenter avant son départ à Mr. P. Jaureguiberry, ou au capitaine à bord.
20 juin—3

COUR DES PREUVES.—Attendu que Samuel Kimball a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Amos H. Livermore, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner [illegible]
[illegible] Greffier des Testaments.

LOUISIANA-THERMAE.
Bains publics, rue Conti entre Bourbon et Dauphine.

LE public est informé que cet établissement est ouvert depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.
[illegible]

[illegible]

POUR NEW YORK.—Devant partir jeudi, le 25 courant, à 6 heures P. M.—Le steamer NATCHEZ, capitaine J. Rollins, partira positivement comme ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à
VAN WYCK & Co.,
19 juin 25, rue du Camp.

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas, et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, neuf et léger, AJAX, capitaine N. O. Trouard, partira positivement mardi 23 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
20 juin DURRIVE & DE BLANC, 42 et 43, Nlle. Levée

POUR LOUISVILLE.—Le steamer EMPRESS, capt. Russell, tirant peu d'eau, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, samedi, le 20 courant, à 4 heures P. M. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à
OGDEN & SOUTHGATE.
N. B.—L'Empress tirant très peu d'eau, les passagers peuvent avoir l'assurance qu'il ne sera pas arrêté dans sa navigation. 19 juin—2

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le magnifique steamer GEN. HARRISON, capt. Batchelder, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, samedi, le 20 courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras, ou à
19 juin JOSEPH LANDIS & Co., 14, Poydras.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur bon marcheur, INDEPENDENCE, capitaine Ross, partira comme il est dit ci dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à WALTON & COCKAYNE,
19 juin 16, Nouvelle-Levée.

POUR SAINT-LOUIS—Le packet steamer LOUISVILLE, capitaine J. P. Moore, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
16 juin. JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville et Portsmouth.—Le superbe bateau à vapeur CORINTHIAN, capit. Svedes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, le samedi 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
16 juin, SAMUEL BECK, 60, Magasins.

POUR ST. LOUIS, ALTON ET QUINCEY—Le packet régulier WILMINGTON, capitaine Peter N. Kennedy, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus dimanche prochain, le 21 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 16 juin J. VAIRIN & Co.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville et Portsmouth.—Le steamer CORINTHIAN, capt. Wm. Brodes, est prêt à recevoir une cargaison, et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
15 juin SAM. BELL, 60, rue des Magasins.

POUR ST. YAGO DE CUBE.—La goëlette fine voilière J. H. WETTER, capt. Delvaille, partira mardi, le 23 courant, pour le port ci-dessus. Pour passage seulement ayant de beaux emménagemens, pour douze ou quinze passagers, s'adresser au capitaine à bord, ou à KOHN, DARON & Co.,
19 juin No. 28, rue Bienville.

POUR CHARLESTON (C. S.)—Le brick fin voilier MADI, capt. Park, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.,
19 juin 60, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE—Le brick bon voilier VIGILENTE, partira positivement Samedi, le 20 courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à
17 juin R. GRONING & Co.

POUR HAVRE—Passage seulement—Le navire NORWAY, capt. Eldridge, partira le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser au capt. Eldridge, à bord, en face la Presse de la Levée, ou à S. & J. P. WHITNEY,
13 juin 73, rue du Camp.

POUR MATAMOROS. (par le fleuve.)
La goëlette packet WATCHMAN, capt. J. Murray, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à W. F. VIGERS & Co.
9 juin 20, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, ANTIOCH, capit Wescott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
29 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

DEMANDE DE DOMESTIQUES.—On a besoin dans une petite famille d'une servante bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Aussi d'une petite domestique vigilante, de 11 à 14 ans, pour servir, auprès d'une dame. Celle qui se présenteront avec de bonnes recommandations trouveront une bonne place. 20 juin

LETTRES de change sur Louisville, à vendre par
20 juin Wm. G. HEWES & Co, rue Natchez

TOILE à draps et à voiles, de Russie, à vendre par
20 juin GEO. GREEN & BROTHER, 26, Camp.

BILLETS de l'Illinois et du Tennessee, à vendre par
20 juin JAMES D. DENEGRE, 16, Douane.

RESINE et résine à vendre par
19 juin N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

DOUBLONS.—200 doublons espagnols, à vendre par
20 j. DAVIS & HOBARD, 18, rue de la Douane.

FARINE.—200 barils farine, en magasin et à vendre par
20 juin SAMUEL BELL, 60, rue des Magasins.

EVENTAILS en latanier—10 caisses en débarquement du brick Lawrence Copland, et à vendre par
20 juin GOODMAN, LEVY & Co., 21, Chartres

BEURRE—10 barillets en débarquement du bateau à vapeur Corsican vendre par ABRAHAM TRIER,
20 juin 34, rue Gravier.

FONDS DE L'OUEST—Change sur Cincinnati, Louisville et St-Louis, et billets de la Banque du Tennessee, à vendre par STETSON & AVERY,
20 juin 60, rue Gravier.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié en débarquement et à vendre par P. A. GIRAUD,
20 juin 14, rue Tchoupitoulas.

RUM de la Jamaïque—10 poinçons rum, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN & Co,
20 juin 40, rue Gravier.

SAVON—50 caisses savon de Boston, à vendre par
N. D. CHAMBERLIN & Co,
20 juin 40, rue Gravier.

AVANCES—Faites sur consignation à nos amis à New York, par N. D. CHAMBERLIN & Co.
20 juin 40, rue Gravier.

PORC—50 barils porc desossé; 100 barils mess, et 100 duo épaules, &c. à vendre par
20 juin W. C. TOMPKINS & Co., 46, Camp.

THE—30 demi boîtes du thé de Souchong; 10 boîtes de 6 liv. thé de Poudre à canon; 100 dito Impérial; 30 dito Young Hyson, de 6 liv. à vendre par
N. D. CHAMBERLIN & Co,
20 juin 40, rue Gravier.

EAU-DE-VIE.—300 barils de première et quatrième preuves, à vendre par
20 juin N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

FARINE—200 barils farine croisée, commune, fine et superfine, en débarquement et à vendre par
20 juin P. A. GIRAUD, 14, Tchoupitoulas.

EAU DE SELTZ.—Reçue par les derniers arrivages, à vendre par LOREILHE & VALETON,
20 juin Encoignure Royale et Douane.

HABILLEMENTS Souliers et Chapeaux.—Un assortiment général, constamment en vente, à vendre par
20 juin FROST & Co. 8, rue de la Douane.

PAPIER A ENVELOPPE—1000 rames de grandes dimensions, à vendre par
20 juin FROST & Co. 8, rue de la Douane

BOTTES, Souliers et Brodequins.—77 caisses en débarquement de la barque Adeline & Eliza, à vendre par
20 juin R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane.

SAUMONS.—20 barils saumons No. 1, venant d'être reçus et à vendre par
20 juin DAVIS & HOBARD, 18, rue de la Douane.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE.—300 pièces toile du Kentucky, 300 rouleaux cordes d'emballage, en débarquement des bateaux à vapeur Oronoko et Vicksburg, à vendre par
20 juin SAMUEL BELL, 60, rue des Magasins.

TABAC—100 caisses et barillets tabac manufacturé, de la Virginie, de différentes marques et qualités; à vendre par FROST & Co,
20 juin rue de la Douane.

WHISKEY—116 barils whiskey rectifié de Cincinnati, en débarquement du bateau à vapeur Oronoko, et à vendre par
20 juin MAHARD & BROTHER, 30, Nlle. Levée.

A VENDRE—300 caisses savon No 1; 400 rames papier à envelopper; 100 balles toile à draps du pays; 60 jeux de barriques à melasse; 70 balles sacs en putres; 4 pipes genièvre de Holland.
20 juin GEO. GREEN & Co, 26, rue du Camp.

BEURRE FRAIS—65 firquins beurre de Mai, en débarquement des bateaux à vapeur Général Pratte, et Corsican, et à vendre par MAHARD & BROTHER,
20 juin 38, Nouvelle Levée

HUILE DE PALMACHRISTI—11 barils huile de palma christi, en débarquement du bateau à vapeur Général Pratt, et à vendre par MAHARD & BROTHER,
20 juin 38, Nouvelle Levée

DES avances d'argent sont faites sur des envois de coton à J. J. Andrews & Brothers, à New York, par
ANDREWS & BROTHERS,
20 juin 50, rue du Camp

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie que le quatre juin 1840 jugement a été entré dans cette Cour dans le procès de Louis Binoche contre Marie Mathilde Lacoste, son épouse, et autres, dans les paroles et de la manière suivantes, savoir:

Louis Binoche contre Marie Mathilde Lacoste son épouse et autres. } No. 18691 } La Cour étant satisfaite de l'évidence dans ce procès, ordonne, adjuge et décrète que jugement de séparation de corps et de divorce soit et est rendu dans ce procès en faveur du demandeur Louis Binoche et contre la défenderesse Marie Mathilde Lacoste, son épouse, que les liens matrimoniaux, existant entre les dites parties soient rompus; et en outre, la Cour ordonne, adjuge et décrète que la défenderesse Marie Mathilde Lacoste recouvre du dit Louis Binoche la somme de quatre mille piastres couvrant le montant de la dot apporté par elle et quelque puissent être ses droits à la communauté d'acquets et de gains—il est en outre ordonné que les frais du procès seront supportés par le demandeur et qu'il paye le montant du jugement de la manière suivante, savoir:—en donnant son billet pour la somme de cinq cents piastres à l'ordre de P. Soulé, payable en décembre prochain 1840; un autre billet de la somme de huit cent trente trois piastres trente trois cents et un tiers, souscrit par lui à l'ordre de Marie Mathilde Lacoste, payable en décembre prochain 1840; un autre billet souscrit par lui à l'ordre de Benjamin Lacoste payable en décembre 1841, pour la somme de 2000; un autre billet souscrit par lui pour la somme de $833 33 1/3 payable également en décembre 1841; et enfin un billet souscrit par lui pour la somme de $1333 33 1/3 payable en décembre 1842, aucun de ces billets ne portera intérêt, et la livraison desdits billets ladite Marie Mathilde Lacoste entrera satisfaction du jugement.

Jugement rendu le 4 juin 1840.
Signé le 9 juin 1840.
(Signé) A. W. BUCHANAN, Juge.
[Contresigné] P. LEBLANC, Député Greffier.

Jugement enregistré dans le livre des jugemens à la page 252 C, le montant des frais duquel s'élève à la somme de quatre-vingt six piastres, indépendamment des frais du shériff.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le dixseptième jour de Juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante, et la soixante-quatrième année de l'indépendance des Etats Unis.

Montant du jugement............ $4000 —
Montant des frais................ 86 —
ALG. SIDNEY LEWIS, Dep. Greff.

Et je certifie en outre que le 13 juin 1840 a comparu Mr. P. Soulé, avocat de la défenderesse, qui et l'entrée suivante sur le livre des jugemens de cette Cour, savoir:—Satisfaction du jugement et des frais a été reçue par moi, le 13 juin 1840—P. Soulé, avocat, pour Madame Binoche.
ALG. SIDNEY LEWIS,
20 juin—3 en 10j Dep. Greffier.

E. FREMAUX, libraire, marchand de papiers peints et de fourniture de bureaux, 147, rue de Chartres, sous l'Hôtel d'Orléans, entre St. Louis et Toulouse.

Vient de recevoir par le navire Ermitage, du Havre, un grand assortiment de papiers peints, nouveaux dessins, venant des meilleures manufactures de Paris:
Papiers communs du prix de 25 à 40 cents;
[illegible]
Nouvelles pour salles et cafés de $50 à [illegible];
Bordures de fleurs riches et diverses fonds;
Nouveaux sujets pour dessus de lits;
[illegible]
Coralsbox et [illegible] de tous genres;
[illegible] nouvelles;
Romans nouveaux des meilleurs auteurs, tous les classiques français;
Livres élémentaires pour Ecoles;
anglais, italiens, espagnols et latins;
[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES.
Pour compte de qui il appartiendra.

IL sera vendu, samedi le 20 du courant, à 4 heures et demie, au magasin No. 23 de la rue Poydras, divers articles sauvés du naufrage du steamer Danube: 4 caisses livres américains, tels que "The American and Swiss Scenery, The London Tourist," divers meubles, des gravures, &c &c
Conditions:—Comptant. 19 juin.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de coton avarié.

IL sera vendu samedi le 20 courant à 5 heures, à la presse à coton d'Orléans:—
150 balles coton avarié, vendues pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant.
Et immédiatement après, à la Presse des Planteurs:—100 balles coton avarié, vendues pour compte de qui il appartiendra.
Conditions:—comptant. 18 juin

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente positive de meubles pour cause de départ.

IL sera vendu, mardi le 23 courant, à 10 heures et demie A. M., dans la maison de résidence de M. Howard Henderson, dans la rue de la Douane, No. 66, un assortiment de beaux meubles de maison, consistant en tables à jouer, à manger, et tables rondes en acajou, glaces, sofas, side-boards, chaises, tapis, bois de lit, rideaux, bureaux, &c. &c.
Ainsi qu'une grande quantité de verres, de porcelaines et d'ustensiles de cuisine.
Conditions—Comptant. 19 juin.

PAR L. A. GARIDEL.

LUNDI 22 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin au magasin de MM. C. Boyer et V. Labutut, rue Royale, No. 175.

(*Pour clôre un compte.*)
190 Barriques vin rouge,
20 do. do. Médoc Verteuil,
10 do. do. Médoc St. Sauveur;
200 Demi barriques vin blanc,
20 Barils vinaigre,
12 Caisses de 12 bouteilles de fruits au jus,
22 do. de 24 bouteilles do.
2 do. de 40 demi bouteilles do.
700 Caisses vin rouge St. Stephe et St. Julien,
25 Caisses de 12 litres prunes à l'eau-de-vie,
42 do. fruits à l'eau-de-vie,
40 do. curaçao, petit modèle.
25 do. do. grand modèle,
90 Paniers guignolet d'Angers de 12 bouteilles,
20 Caisses absynthe Suisse,
100 Caisses cerises à l'eau de vie,
100 do. liqueurs assorties de 12 bouteilles,
300 Paniers anisette,
600 Milliers bouchons,
Conditions à la vente. 19 juin.

Vente de syndic.
J. Materre vs. ses créanciers, par cession forcée.
PAR J. LECARPENTIER:

IL sera vendu le mercredi, 24 juin 1840, à 4 heures précises P. M. en vertu d'un ordre de l'honorable cour de Paroisse en date du 2 juin 1840 et à la requête du syndic des créanciers du dit insolvable, dans son ancien domicile situé dans la rue Bourbon No. entre Hopital et Quartier.

Le superbe mobilier contenu dans la susdite maison consistant en belles pendules et vases, bois de lit, tables, armoires, miroirs, commodes, side-boards, chaises, sophas, tapis, ustensiles de cuisine et autres articles.—Conditions comptant. 11 juin—4t, 11, 15, 19, 24.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de J. B. Dalmasy.

IL sera vendu lundi, le 22 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, par ordre et sous la direction de J. Termoire, syndic de la succession et pour le compte et risque de M. Charles Bernard qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite par les encanteurs ci-dessus nommés, le 10 décembre 1839.

Un certain Lot de Terre situé à Carrollton, dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, désigné par le no. 1, de l'îlet No. 154 bis, conformément à un plan dressé par Bourgerol, le 22 mai 1834, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, autrefois notaire public. Ledit lot de terre mesure 60 pieds de face à la rue Laurel Grove, se prolongeant vers la rue Upperline, sur laquelle il a la même face et fait partie de l'îlet no. 154, sur le plan original dressé par Zimpel, voyer, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public.

Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés portant hypothèque sur la propriété vendue, et intérêt de 10 pour cent, en cas de non paiement, jusqu'à paiement final, sans que cette clause puisse autoriser à le prolonger.

Les actes de vente pardevant Théodore Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 12 juin—9

Beattie contre ses créanciers.
Vente de Livres Papeterie, etc., par ordre de syndic.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, lundi 22 du courant, à la petite brume, au magasin d'encan, No. 56, rue de la Commune, par ordre du syndic de la faillite de James Beattie, le fond du magasin de librairie et de papeterie, encre, plumes, et généralement un assortiment d'articles de librairie.
Conditions:—Comptant.

A la même heure et au même lieu, il sera vendu, par ordre du syndic de Martin Gordon Jr., une belle collection de livres français et anglais, comprenant des œuvres des meilleurs auteurs.
Conditions:—Comptant. 14 juin.

PAR J. LEVY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District, pour le premier district judiciaire de la Louisiane, en date du 6 juin 1840, et sous la direction du syndic des créanciers de John Barnett et J. Barnett & Co. il sera vendu à 4 heures et demie, le 20 Samedi du courant, les marchandises sèches ci-après désignées, abandonnées par lesdits insolvables à leurs créanciers, savoir:

Le contenu du magasin No. 103, rue de la Nouvelle Levée, consistant en chapeaux, habillemens faits &c. &c.

Le contenu du magasin No. 106, rue de la Nouvelle Levée, consistant en chapeaux. 9 juin—9, 14, 20

PAR M. BARNETT Sen.
Vente de Syndic.

IL sera vendu le samedi 20 juin 1840, à midi, à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, daté du 19 février 1840, Les propriétés suivantes, étant une partie de celles abandonnées par Cornelius Hurst à ses créanciers:

3 ilets de terre dans la ville de Hurstville, désignés par les numéros 32, 33 et 34.

Conditions:—Un cinquième comptant, et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et portant intérêt à raison de dix pour cent par an, en cas de non paiement, à partir de leur échéance; sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le payement.

24 actions du fond capital de la banque de Carrollton, sur 4 desquelles quatre cents piastres ont déjà été payées, et mille piastres sur les vingt autres restant.

Conditions:—Six mois de crédit, en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic, avec intérêt à raison de 10 pour cent par an s'ils ne sont pas payés à leur échéance, sans que cette clause puisse autoriser à en retarder le payement.

100 actions du fond capital de la compagnie du chemin de fer de Nashville, sur lesquelles cent piastres ont été payées.

Conditions:—Comptant.

Les actes de vente pardevant C. Barnett, not. pub. aux frais des acquéreurs.
16 mai—4—16 et 28 m. 12 et 20 juin.

LES Soussignés offrent à vendre (pour clore une facture) un petit lot d'eau de Cologne des marques avantageusement connues de Dubois et de Monpelas, ainsi qu'un reste de savons de toilette, première qualité, le tout à des prix très modérés.
LOREILHE & VALETON,
20 juin Encoignure Royale et Douane.

A LOUER—Une Forge installée à Gretna, avec tout l'attirail d'outils nécessaires, la quantité de batisses qui s'élèvent dans ce bourg, assure au preneur des avantages certains.

Pour les conditions qui sont favorables, s'adresser à B. Munch, derrière la presse à coton d'en bas, ou à Didion, Courtier.
16 juin—3 B. MUNCH.

DISSOLUTION de société.—La société existant entre les soussignés, sous la raison de Whiting et Slark est dissoute à partir d'aujourd'hui, par consentement mutuel. La raison de l'ancienne société ne sera employée que pour la liquidation par chacun des associés.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1840.
AUGUSTUS WHITING.
18 juin—3t. ROBERT SLARK.

FORMATION de société.—Les soussignés ont, ce jour formé une société sous la raison SLARK, DAY, STAUFFER & Co., pour le commerce de la ferraillerie et de la quincaillerie en général; et cette société continuera les affaires de la maison Whiting & Slark, Vieille-Levée, No. 12.
Nouvelle-Orléans, 17 juin 1840.
ROBERT SLARK.
JAMES I DAY.
ISAAC H. STAUFFER.
18 juin—3t. AUGUSTUS WHITING.

AVIS—La société existant sous la raison de J. Casse & Co., a été dissoute le 1er. courant, par consentement mutuel. Toutes les réclamations contre la dite société seront payées sur présentation, et nous prions instamment ceux qui doivent à la société de venir payer immédiatement.
J. CASSE,
P. B. MONTAMAT

Les affaires seront continuées sous la raison de P. B. Montamat & Co., qui sont chargés de la liquidation.
18 juin—6 P. B. MONTAMAT & Co.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes formant la cargaison du navire Huntress, capitaine Davidson, venant de Marseille:
500 barriques vin rouge de Bargasse,
300 demi do do do
646 paniers huile d'olive étampe Plagniol,
200 paniers de do en 1/2 bouteilles,
150 caissons olives,
100 Do capres,
50 Do cornichons,
40 Do variantes,
40 Do anchois à l'huile,
400 milliers bouchons en sacs de 10 M, 20 M, 30 M,
20 caisses saucissons.
17 juin—3 THEOPHILE BARBANCEY, 6, Conti

$75 DE RECOMPENSE.

SERONT payées à quiconque ramènera ou consignera ou logera dans une des geoles de cette ville, les 3 nègres ci-après nommés, savoir:

LOUIS, âgé d'environ 25 ans, marron depuis un mois, connu en ville comme charretier, il est d'une grande taille et appartenait autrefois à M. L. B. Ferrière. On le reconnaitra seulement ayant un pouce coupé.

CARY, nègre charretier, âgé d'environ 25 ou 27 ans, moyenne taille, absent depuis 2 jours.

BEN, nègre charretier, âgé d'environ 26 ans, taille moyenne, assez gros, ayant la démarche lente et l'air stupide, absent depuis 2 mois. Ces deux derniers nègres ont été achetés d'Alexander Park.

La récompense ci-dessus sera payée en totalité lors de la reddition des 3 nègres ou $25 pour chacun.
E. VICTOR MAROT.
Rue Suzette, entre les rues Tchoupitoulas et Annonciation. 19 juin—4

A VENDRE PAR DIDION, COURTIER.

DEUX Maisons à étages, face à la rue des Remparts, près la rue Conti, une maison rue Dauphine, près Ursulines, une autre rue Morales, près St. Antoine, une autre rue d'Amour, près Français, une rue des Français, près Bons Enfans, cinq terrains rue Urquhart, près Antoine et une maison rue St. Philippe, près Claiborne, une rue Claiborne, près Ste. Anne.

On demande une maison en briques dans le carré de la ville, de la rue Dauphine à Remparts, et des rues St. Pierre à Hôpital; plusieurs bons nègres pour la campagne, serviantes à vendre. 20 juin—3.

A LOUER, une maison de résidence, encoignure des rues Marais et Commune. S'adresser à
18 juin—6t Wm. DINN, 17, Commune.

A LOUER—La maison de résidence et le lot de terre spacieux situés à 3 milles au-dessous de cette ville, maintenant habitée par J. L. Cairon. Possession sera donnée le 1er juillet. Pour les conditions s'adresser à PETER CONREY junr.,
17 juin—1 fois. 47, rue de Chartres.

A VENDRE ensemble ou séparément—Quatre beaux BILLARDS, presque neufs, avec le complément de leurs fournitures. S'adresser à M. E. Berens ou Ja. Ste. Faget. Les dits Billards sont dans la salle du Cercle Saint Louis. 17 juin

ARDOISES—En débarquement du trois mâts Queen Victoria, une grande quantité d'ardoises du Welsch, qui sont offertes à vendre à des prix modérés, en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
20 mai 136, rue des Remparts.

TROUVÉ—Il a été trouvé un petit portefeuille de poche dans la rue du Canal. Le propriétaire peut avoir le portefeuille en prouvant sa propriété et en payant les frais. S'adresser au No 82 [illegible]
[illegible]

SOIREES [illegible]
[illegible]

CHONDRAR [illegible]
[illegible]

SARDINES [illegible]
[illegible] ISAAC BRIDGE & Co.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui samedi 20 du courant à 10 heures du matin au magasin d'encan No. 29, rue Conti: 33 Douzaines [illegible] vernis noirs (peaux de chèvre) 20 juin—1

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu, aujourd'hui 20 du courant, à 10 heures, à notre magasin d'encan, No 113, rue de Chartres:
11 Caisses bas de coton pour femme, bleus, blancs et noirs,
1 Caisses demi-bas de coton pour homme,
2 Caisses bas de coton blanc pour enfant,
Etoffes à moustiquaires, toile à draps, [illegible],
4 Caisses mousseline suisse,
Flanelle blanche et rouge;
Bretelles, commande, &c. &c. 20 juin.

PAR R. B. SYKES.
Vente renvoyée à cause du mauvais temps.

MAQUEREAUX—Il sera vendu cet après-midi samedi le 20 courant, à 4 heures et demie P. M., au bout inférieur du chemin de fer de Pontchartrain, 50 maquereaux No 1; 60 1-2 do; et 60 1-4 do; 15 barils maquereaux No 2; 60 1-2 do, en débarquement de la [illegible]
Conditions:—Comptant.

VENTE D'ESCLAVES—RENVOYÉE.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, à l'encan, aujourd'hui, [illegible] à midi, à l'Arcade de Banks, sans réserve,
AARON, âgé de 20 ans, esclave de champ,
KITTY, sa femme, 24 ans, avec un enfant, négresse de champ.
DIANA, 24 ans, avec un enfant, négresse de champ.
PLEASANT, de 11 ans, jolie petite domestique,
JACK de 14 ans, petit mulatre robuste.
PRESCILLA, de 24 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et cuisinière passable, avec son fils W[illegible],
ENOCH, de 30 ans, travaillant au moulin à [illegible], peintre de maison.
Aussi—Plusieurs superbes esclaves de champ.
On donnera à la vente une description plus détaillée de ces esclaves.
Les actes de vente en l'étude de J. B. Marks, [illegible] aux frais des acquéreurs. 20 juin.

BOIS DE PEUPLIER ET DE CERISIER.
PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan, lundi au soir, le 22 du courant, à 5 heures, à l'extrémité de la rue Suzette 61 de la [illegible] près de la presse à coton d'Orléans:
75,000 pieds planches de peuplier de l'ambouchure,
10,000 planches de cerisier assorties.
15,000 planches assorties d'un demi et d'un pouce,
5000 purlins de peupliers assortis.
Vendus en lots convenables aux acheteurs.
Conditions—Comptant. 19 juin.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 20 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un lot de terre situé en cette ville, rue du Quartier, entre Remparts et St. Claude, mesurant 46 pieds de face à la rue du Quartier, sur 69 pieds de profondeur sur une ligne et 68 pieds 9 pouces sur l'autre; ensemble une maison de 2 appartemens, cuisine, dépendance, &c. &c.

Conditions:—1/4 comptant, et la balance à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque. L'acquéreur s'engageant de faire assurer la propriété pour le montant du billet fourni, à un an, et d'en transférer la police à qui de droit.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, not. pub.
16 juin.—3

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Propriété dans la Seconde Municipalité.

IL sera vendu samedi prochain, 20 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Deux Lots de Terre, situés dans la 2de. Municipalité, ayant ensemble 51 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur 60 pieds 5 pouces 4/8 de profondeur, entre les rues Philippa et Baronne; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison en bois, de plusieurs appartemens et de ses dépendances, tel que le tout appert d'après un plan dressé par Jos. Pilié, sous la date du 31 octobre 1839. Lequel plan est maintenant déposé à la Bourse de la Cité.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 16 juin—3

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu, samedi 20 courant à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

La propriété ci-devant Frédérick, située sur les Champs-Elisées, entre les rues Urquhart et Girod. La maison vient d'être reparée à neuf, couverte en ardoises, et ayant été agrandie, deux belles cuisines en briques à 2 étages, ayant chacune 72 pieds de long sur 24 pieds de large; avec bâtisses hangards de 120 pieds de long; le tout bâti sur un terrain d'environ 70 pieds de face à la rue des Champs-Elysées et traversant l'îlet.
Conditions:—Au moment de la vente. 12 juin—8

PAR BACH & CALHOUN.
VENTE DE SYNDIC.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District du premier District judiciaire, il sera vendu, mardi le 30 juin, à quatre heures et demie P. M., au lieu de résidence de M. Jonathan Alston, dans la rue Lacourse, entre les rues Constance et des Magasins,

Les meubles de la dite maison, et une quantité d'autres objets.
Conditions:—Comptant. 16 juin.

Grande vente de Propriétés foncières, sans réserve, pour clore une société.
PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, le samedi 20 juin courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, à midi, six lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, Architecte, St. Ferdinand et du Port, désignés par les Nos. 11, 12, 13, 14, 17 et 18, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte, le 10 juin 1836. Les lots Nos. 11 ayant 28 pieds 2 pouces de face sur la rue Casacalvo et Architectes, sur 120 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Saint-Ferdinand; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en remises, latrines, etc.; les lots Nos. 12, 13, 14, 17, 18, ayant chacun 26 pieds 2 pouces de face à la rue Casacalvo et Architectes, sur une profondeur de 120 pieds 1 pouce 3 lignes chaque, entre lignes parallèles. Les lots Nos. 13 et 14, l'ensemble avec les bâtisses construites en briques, couvertes en ardoises, à trois étages, qui y sont construites, lesquelles sont entièrement finies. Les lots Nos. 17 et 18, ensemble avec les bâtisses en briques, à trois étages, sans être couvertes et non terminées.

Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'îlet No. 66, compris entre les rues Carondelet, Villeré, St. Pierre et Robertson, désignés par les Nos. 1, 2 et 3, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte, le lot No. 1 ayant 32 pieds 2 pouces 2 lignes face à la rue Carondelet, 30 pieds 11 pouces 6 lignes face à la rue Villeré; 63 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 2. et 34 pieds 10 pouces 1 ligne sur celle qui le sépare du No. 3, ensemble avec la maison qui y trouve construite sur toute la largeur du terrain, et faisant face aux rues Carondelet et Villeré. Le lot No 2 ayant 63 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 70 pieds 11 pouces 4 lignes entre lignes parallèles et face à la rue Villeré. Le lot No. 3 ayant 32 pieds 11 pouces de face à la rue St. Pierre, 33 pieds 4 lignes de face à la rue Carondelet, 127 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. C. Guesnard, et sur 125 pieds 9 pouces 11 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 2; ensemble avec un hangar à deux étages, construit sur toute la surface du dit lot de terre No. 3.

Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'îlet No. 72, compris entre les rues Robertson, Ursulines, Claiborne et St. Philippe, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte. Le lot No. 1 ayant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face sur la rue St. Philippe, 112 pieds 4 pouces 1 ligne entre lignes parallèles sur la rue Robertson, et sur 27 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 2. Le lot No. 2 ayant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 30 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No. 1. Le lot No. 3 ayant 33 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 33 pieds à la ligne du fond; ensemble avec la maison, dépendances, cabinet, galeries, puits, latrines, cuisines et basses.

Quatre lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Sainte-Anne, Villeré, Robertson et Dumaine, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, sur un plan dressé par L. Surgi, architecte. Les lots Nos. 1 et 2 ayant chacun 31 pieds 7 pouces 2 lignes et demie de face à la rue Ste. Anne, sur une profondeur de 88 pieds 5 pouces 3 lignes parallèles. Le lot No. 3 ayant 30 pieds 5 pouces de face à la rue St. Anne, sur 127 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos. 1 et 2 et 3, ensemble avec les cuisines en briques à deux étages, couvertes en ardoises, puits, latrines et citernes. Le lot No. 5 ayant 47 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue Villeré, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles; ensemble avec une maison briquetée potonx, de six appartemens, cabinet, galerie, cuisines, écuries, puits, latrines, citerne, etc., etc.

Termes et conditions:—Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance devra porter un intérêt à raison de 10 p. 100 par an, et ce, comme clause pénale seulement; aussi, tout billet qui ne sera pas payé à la convenance des vendeurs sera refusé par eux, sans pour cela être obligés d'en déduire les charges.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 juin—td

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu, samedi 20 juin 1840, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

1o. Une propriété située sur la côte de la Baie St. Louis, dans le comté de Hancock, Etat du Mississipi, à environ trois milles de Shieldsborough, mesurant trois arpents de face au Lac Borgne, sur 40 arpents de profondeur. Moyennant une légère augmentation de prix, l'adjudicataire de cette propriété pourra devenir acquéreur de la seconde profondeur ou double concession qui y correspond. Le wharf qui se trouve en face de cette propriété a 2,130 pieds de long et est le seul débarcadère de la côte. Au pied du wharf est un chemin qui traverse la propriété dans toute sa longueur et qui conduit au bayou Caillou, où vient d'être établi un moulin à scie maintenant en activité. Ce chemin conduit également à la route de Pearlington et à Shieldsborough en passant par la forêt, ce qui rend le trajet plus agréable qu'en suivant les sinuosités du littoral. Les dépendances de cette propriété, consistent en une maison de plusieurs appartemens, avec galerie de chaque côté, une cuisine, un jardin, une écurie, une remise, un magasin à provisions, plusieurs cabanes à nègres, un poulailler, un four et une cave;—seront aussi vendus comme dépendances: deux vaches, un cheval, un cabri, les charrettes et les instrumens aratoires servant à la culture de cette propriété ainsi que la basse cour, bien pourvue de volailles.

2o. SEIZE LOTS de terre attenant à la propriété ci-dessus décrits et sur plusieurs desquels se trouvent de bonnes bâtisses, mesurant chacun un demi arpent de face au Lac, sur une profondeur irrégulière, et ainsi que le tout se trouve figuré sur le plan maintenant exposé à la Bourse de la Cité. Ces lots sont tous propres à faire de très jolies résidences pour l'été.

3o. UN ILET de terre situé à Jeffersonville paroisse St. Tammany, (Louisiane) dont la description sera donnée au moment de la vente.

Conditions:—1/10 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans en billets à l'ordre du vendeur, sans intérêt, qui, s'ils ne sont point payés à l'échéance [illegible] dans le cas où les billets fournis ne seraient pas exactement payés lors de leur exigibilité respective, ils porteront intérêt à raison de 10 p. par an, du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement, sans que cette clause autorise aucun retard de paiement.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel, not. pub.
16 juin—4t, 16, 18, 19 et 20.

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE. No. 6.—Walden contre Edward Livingston [illegible] En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, au Bureau du Marshall, [illegible] 11 juillet 1840, à midi, [illegible] le [illegible] Nouvelle Lev[illegible] pouces sur la rue du [illegible] pieds 6 pouces et 4 lignes sur la rue Tchoupitoulas [illegible] pouces sur la rue de la Commune et 70 pieds [illegible] ligne sur la ligne du côté méridional, mesurant [illegible] lot de terre sur la Nelle Levée sur une profondeur de [illegible] pieds de profondeur et 2 lignes sur la ligne du côté [illegible] longue vers la rue Tchoupitoulas sur laquelle il a [illegible] cade de 18 pieds et 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas.
9 juin—27 Marshal des E.-U.

☞ Le Bureau de la Compagnie d'Assurance du Fédéral est transporté au No. 9, de la rue du Camp, à l'encoignure de la rue Gravier.

MESSRS. PLEYEL & Co. de Paris, [illegible]
[illegible]

DEMANDE D'EMPLOI [illegible]
[illegible]

[illegible]